

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agro-
alimentaire et de la souveraineté
alimentaire

Avis relatif à la demande d'enregistrement en indication géographique protégée de la dénomination « Trèfle du Perche »

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Trèfle du Perche » par [Arrêté du 17 juin 2026 relatif à l'homologation du cahier des charges concernant la dénomination « Trèfle du Perche » en vue de la transmission à la Commission européenne d'une demande d'enregistrement en tant qu'indication géographique protégée](#), prend effet au 13 juillet 2026, date de dépôt de la demande d'enregistrement auprès de la Commission européenne.